



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2024-472 modifiant le Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir à l'approbation d'une demande certains logements accessoires

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 8 octobre 2024, le conseil a adopté le Projet de Règlement modifiant le Règlement numéro 2022-418 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir à l'approbation d'une demande certains logements accessoires.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **12 novembre 2024 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2024-472 a pour objet d'assujettir à l'approbation d'un PIIA certains logements accessoires et de définir des critères et objectifs permettant d'analyser les demandes.

4. Zones visées

Le projet de règlement concerne tout le territoire de Sainte-Martine.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca.

Donné à Sainte-Martine, ce 31 octobre 2024

Daniel LeBlanc
Directeur général et greffier-trésorier

